



## **CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MONTRÉAL-GADBOIS**

### **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

**Les frais d'affiliation de la fédération de patinage de vitesse du Québec ne sont pas remboursables dans tous les cas d'inscription peu importe le groupe de patineurs.**

**Pour toutes les demandes de remboursement des frais administratifs seront retenues. (10% de la période non utilisée ou 50\$ soit le montant le moins élevé)**

**Toutes demandes de remboursement doivent être faites par écrit.**

#### **Frais de saison**

Dans une situation de blessure ou de maladie de plus d'un mois, avec un billet médical, les frais seront remboursés pour la période non utilisée au prorata des mois complet d'absence. La présence à un entraînement sera considérée comme étant la date de retour.

#### **École de Patins**

Après les deux premiers cours, si le patineur quitte pour le reste de la session quelle que soit la raison, les frais d'inscription seront remboursés en totalité (sauf affiliation). Par la suite, le remboursement sera fait au prorata des cours non utilisés.

Dans le cas où un patineur s'absente d'un cours, il ne sera pas possible de le reporter ni de faire une demande de remboursement.

#### **Groupe de CLFun à Élite**

Si le patineur quitte et décide de ne pas revenir pour le reste de la saison, un remboursement sera fait au prorata des mois complet non utilisés.

#### **Frais de location**

Si un patineur s'achète une paire de patins ou arrête de patiner, les frais de location seront remboursés au prorata des mois complets non utilisés et à partir de la date de remise des patins au club.

Dans le cas où la paire de patins n'est pas retournée au club ou dans le cas de la perte des patins, CPVMG se réserve le droit de facturer un montant équivalent à la valeur des patins aux parents du patineur.

### **Compétitions**

Les inscriptions aux compétitions de niveau interrégional et plus sont gérées par la Fédération de Patinage de Vitesse du Québec. Les patineurs peuvent être remboursés en faisant la demande directement à la FPVQ et selon leurs politiques de remboursement.

Au niveau des compétitions régionales, les inscriptions sont gérées par l'Association Régionale de Patinage de Vitesse du Québec Région Ouest. La règle 6.2.1 pour le Circuit Liliane Lambert et 6.2.2 pour le circuit CLFun stipulent que les inscriptions à ces compétitions sont non remboursables après la date limite des inscriptions

### **Camp d'entraînement**

Pour les camps d'entraînement à temps plein ou partiel, le remboursement se fera dans la situation d'une blessure ou de maladie, avec billet médical. Le remboursement sera fait au prorata de la ou des semaines non utilisées selon la programmation du camp.

**Le Club de Patinage de Vitesse Montréal Gadbois n'est pas responsable des annulations de glace en raison de bris mécaniques du matériel de l'arrondissement ou de toute autre situation menant à l'annulation d'une séance d'entraînement hors du contrôle du CPVMG.**

**Toute annulation de glace autre que celles indiquées par Le Club de Patinage de Vitesse Montréal Gadbois ne peut faire l'objet d'une reprise sur une autre séance ou d'un quelconque remboursement.**

Membres du Conseil d'Administration

Club de Patinage de Vitesse Montréal Gadbois